

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 19 Juin 2024	Séance du Mardi 25 Juin 2024
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-cinq Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Peyral à Péret, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 36	
Présents : 28	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) Daria PICARD (Ceyras), Jean-Marie SABATIER (Clermont-l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont-l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Catherine LOPEZ (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuve)

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par Isabelle SILHOL (Péret), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Michelle Guibal (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Luc Barral (Clermont l'Hérault), Sophie ROYON représentée (Paulhan) par Christine RICARD (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Marina BOURREL (Brignac), Arnaud MOULS (Canet), Isabelle LE GOFF (Clermont-l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont-l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont-l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont-l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès).

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°2024.04.09.35 du Conseil communautaire du Clermontais du 09 Avril 2024 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la Communauté de communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du mercredi 5 juin 2024.

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs du personnel d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire qui permet de recenser tous les emplois permanents créés par la Communauté de communes et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Dès lors, au regard des besoins de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les modifications suivantes :

Jusqu'à présent, la Communauté de communes du Clermontais avait pour pratique de créer un emploi avec un unique grade. Afin de pouvoir simplifier les procédures administratives liées à la création d'un poste (délibération du Conseil communautaire, déclaration de vacance d'emploi), il est proposé l'ouverture de l'intégralité des emplois de la collectivité sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi concerné.

Au regard de certains métiers sous tension, il pourra être envisagé d'ouvrir le poste sur plusieurs cadres d'emplois.

Chacun des emplois du tableau des effectifs a vocation à être occupé par des fonctionnaires. Toutefois, ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel conformément aux articles L.332-8-2 et L.332-8-5 du code général de la fonction publique en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire.

- 1) *Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté :*

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- 2) *Pour tous les emplois permanents à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % (soit moins de 17h30) pour toutes les collectivités territoriales ou établissements*

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 5° du code général de la fonction publique pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

3) *Création de postes service jeunesse*

Dans le cadre de la pérennisation et de la stabilité des effectifs du service jeunesse, il est proposé de créer des postes qui ont été préalablement validés dans le cadre du budget au chapitre 012. La grande majorité des agents sont déjà présents dans la collectivité depuis plusieurs mois et donnent pleinement satisfaction. Le contexte de recrutement de ce type d'emplois étant particulièrement sensible, couplé à une obligation de respect du nombre de professionnels en fonction du nombre d'enfants, ces créations d'emplois sont nécessaires.

FILIERE ANIMATION

- Création d'un poste d'animateur volant à temps non complet 25h sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle d'Octon sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 11h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de St Félix sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 6h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de St Félix sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 6.33h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle d'Octon sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 5.62h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle d'Octon sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 15h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de Paulhan sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 6.46h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de Paulhan sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 6.33h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de Cazouls sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à TNC 6.29h,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de Canet sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 12.75h,

- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de Nébian sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 6.46h,
- Création de deux postes d'animateur au sein du pôle de Canet à temps non complet 25h sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation,
- Création d'un poste d'animateur au sein du pôle de Nébian à temps non complet 25h sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

FILIERE TECHNIQUE

- Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration volant à temps non complet 25h sur le cadre d'emploi d'adjoint technique,
- Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet 14h au sein du pôle Nébian sur le cadre d'emploi d'adjoint technique,
- Création d'un poste d'agent de restauration et d'entretien au sein du pôle de Paulhan sur le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps non complet 12.56h,
- Création d'un poste d'aide restauration et d'entretien au sein du pôle de Nébian sur le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps non complet 14.56h,
- Création d'un poste d'aide restauration et d'entretien au sein des pôles de Ceyras et Clermont sur le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps non complet 12.76h,
- Suppression d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 30h,
- Suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28h.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Création d'un poste de coordinatrice de l'office du tourisme sur les cadres d'emplois d'adjoints administratifs et de rédacteur,
- Suppression d'un poste d'attaché principal à temps complet,
- Suppression d'un poste d'attaché contractuel à temps complet,
- Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 21h,

FILIERE SPORTIVE :

- Suppression d'un poste d'ETAPS principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'ETAPS à temps complet.

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- Création d'un poste à 50% d'accueillante au LAEP sur les cadres d'emplois d'auxiliaire de puériculture et d'éducatrice de jeunes enfants.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné pour les emplois créés.

Monsieur BARDEAU précise que le tableau des effectifs tenant compte des modifications ci-dessus est annexé en pièce jointe.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la Commission Ressources et Moyens Généraux du 19 Juin 2024.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs du personnel communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget, chapitre 012,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

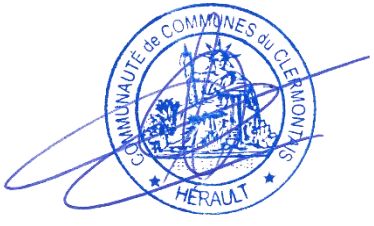

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL TITULAIRE

Filière administrative

Catégorie	Nombre	Grade	Postes vacants
A	1	Directeur général des services	0
	1	Attaché hors classe	0
	1	Attaché principal	1
	5	Attaché	1
B	1	Rédacteur principal de 1ère classe	2
	3	Rédacteur principal de 2ème classe	0
C	14	Adjoint adm principal de 1ère classe	0
	11	Adjoint adm principal de 2ème classe	2
	26	Adjoint administratif	0
Total	63	68 TC 4 TNC	6

Filière technique

A	1	Ingénieur ppl	0
	2	Ingénieur	1
B	2	Technicien principal de 1ère classe	0
	2	Technicien principal de 2ème classe	1
	1	Technicien	0
C	6	Agent de maîtrise principal	0
	6	Agent de maîtrise	0
	20	Adjoint tech principal de 1ère classe	1
	19	Adjoint tech principal de 2ème classe	5
	36	Adjoint technique	6
Total	95	90 TC 19 TNC	14

Filière médico-sociale

A	1	Cadre de santé	0
	0	Puéricultrice hors classe	1
	0	Puéricultrice	0
	5	Educateur de jeunes enfants	0
B	8	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	0
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale	0
Total	17	13 TC 5 TNC	1

Filière animation

B	2	Animateur principal de 1ère classe	0
	1	Animateur	0
C	9	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0
	13	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	9
	23	Adjoint d'animation	1
Total	48	27 TC 31 TNC	10

Filière sportive

B	2	Educateur des APS princ de 1ère classe	0
	3	Educateur des APS princ de 2ème classe	1
	1	Educateur des APS	1
C	1	Opérateur principal des APS	0
Total	7	8 TC 1 TNC	2

Filière culturelle

B	1	Assistant de conservation	0
C	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
Total	2	2 TC	2

TOTAL PERSONNEL TITULAIRE:	232	temps complet	208
		temps non complet	60
		postes pourvus	232
		postes vacants	35

Catégorie	Nombre	Grade	Postes vacants	
PERSONNEL NON TITULAIRE				
POSTES PERMANENTS				
A	1	Attaché principal		
	2	Attaché	1	
	1	Psychologue de classe normale	1	
	2	Educateur de jeunes enfants	1	
B	1	Educateurs des APS		
	0	Technicien	1	
	1	Rédacteur		
C	4	Auxiliaire de puériculture classe normale		
	1	Adjoint administratif		
	15	Adjoint d'animation		
	1	Adjoint du patrimoine ppl 2ème classe		
Hors catégorie	3	Adjoint technique		
	1	Responsable d'exploitation		
	4	Agent d'entretien des réseaux et des stations d'épuration		
	1	Agent d'exploitation électromécanicien eau potable		
	1	Responsable travaux neufs en eau et assainissement		
	1	Animatrice monitrice des APN / assistante chargée de communication		
	1	Chef de base, développeur d'activités, responsable technique qualifié voile et APN		
1	Assistante administrative			
Total	42	23 TC 23 TNC	4	
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE	42		temps complet	23
			temps non complet	23
			postes pourvus	42
			postes vacants	4
TOTAL PERSONNEL PERMANENT (TITULAIRE + NON TITULAIRE)	313 POSTES	235	temps complet	
		83	temps non complet	
		274	postes pourvus	
		39	postes vacants	